

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL.

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation - CDLD - nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui se tiendra

Le lundi 21 décembre 2015 à 18h30 à la Maison Communale.

SEANCE PUBLIQUE

Séance conjointe du Conseil communal et du Conseil du CPAS.

1. Présentation du Budget CPAS 2016
2. Présentation du rapport prévu à l'article 26bis § 5 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS.

Conseil communal.

3. Procès-verbal de la dernière réunion.
4. Règlement communal pour la mise à disposition de chalet de Noël
5. Schéma cyclable directeur pour la province de Liège
6. Intervention communale dans les abonnements TEC des jeunes entre 12 et 18 ans.
7. Marchés Publics de travaux : Divers travaux de tôlerie et ferronnerie à la piscine
8. Budget CPAS
9. Budget communal
10. Communications.

Extrait du règlement d'ordre intérieur du conseil communal – décision du 8 janvier 2013 :

« **Article 10** - Chaque point à l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit être accompagné par un projet de délibération.

Article 20 - Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du Conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération visé à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du Conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du Conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal. »

La Directrice Générale ff,

Le Bourgmestre,